

Formation des chefs d'exploitation

Télécharger les données au format tableur

Jeunes agriculteurs, parmi les actifs les mieux formés

Le niveau de formation des chefs d'exploitation et coexploitants continue de progresser. Les moins de 40 ans sont particulièrement diplômés. La mise en place d'aides financières à l'installation des jeunes agriculteurs, sous condition de diplôme, contribue fortement à l'amélioration du niveau de formation.

En 2010, 17 % des chefs d'exploitation ou coexploitants ont un diplôme d'études supérieures, contre 11 % seulement en 2000. Durant la même période, le nombre de titulaires d'un diplôme de niveau bac (hors études supérieures) est passé de 16 % à 21 %. Malgré tout, le niveau de formation des exploitants agricoles reste globalement plus faible que celui de l'ensemble de la population active française. Les exploitants agricoles, cependant, sont nombreux à travailler au-delà de 60

ans ; or le niveau de diplôme tend à décroître avec l'âge. Les exploitants de moins de 40 ans, en revanche, ont désormais un meilleur niveau de formation que la moyenne des actifs de la même classe d'âge.

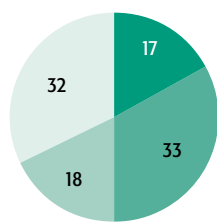
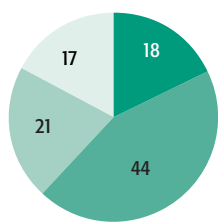
Les exploitants agricoles comblent leur retard en matière de formation

Comparés à l'ensemble des actifs, les exploitants agricoles titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat, de même que ceux détenant un diplôme du cycle secondaire court, équivalent à un CAP ou un BEP, sont proportionnellement plus nombreux, contrairement aux diplômés de l'enseignement supérieur. Les titulaires d'un diplôme au moins égal au baccalauréat représentent 38 % des exploitants agricoles en 2010, soit 12 points de moins que l'ensemble des actifs. Comme pour le reste de la population, les jeunes actifs sont mieux formés que leurs aînés. Ainsi, la part des exploitants agricoles sans aucun diplôme ou scolarisés jusqu'à l'école primaire passe de 49 % pour les plus de 60 ans, à 2,6 % pour les moins de 40 ans. Pour ces classes d'âge extrêmes, la proportion de bacheliers est respectivement de 19 % et 73 %.

Chefs d'exploitation et coexploitants : plus de bacheliers et moins de diplômés de l'enseignement supérieur

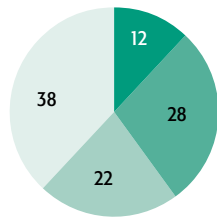
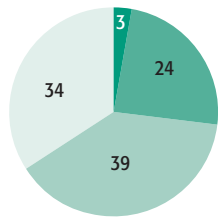
Ensemble des chefs d'exploitation et coexploitants

Population totale - Ensemble des actifs



Chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans

Actifs de moins de 40 ans

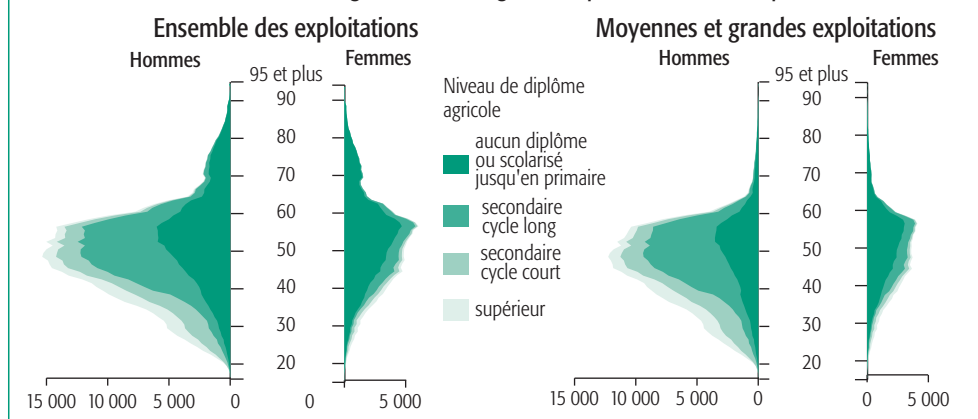


Champ : France métropolitaine

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010, et Insee - Recensement de la population de 2008

Exploitations moyennes ou grandes : chefs plus jeunes et mieux formés

Niveau de formation initiale agricole selon l'âge de l'exploitant ou du coexploitant en 2010



Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

> Les établissements d'enseignement agricole, pièce majeure pour la formation

Les établissements d'enseignement agricole occupent une place prépondérante dans la formation des agriculteurs : 60 % des exploitants, en effet, ont obtenu un diplôme agricole. Ceux disposant d'un diplôme du cycle secondaire court l'ont obtenu à 60 % en formation initiale dans un établissement d'enseignement agricole. Ceux qui détiennent un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur l'ont acquis à 65 % dans le cadre d'une formation initiale agricole et à 18 % par la voie de la formation professionnelle continue.

Le niveau de formation croît avec la taille de l'exploitation

Les exploitations de taille moyenne ou grande regroupent 70 % des exploitants agricoles en 2010. Elles ont, à leur tête, des chefs plus jeunes et mieux formés que l'ensemble des exploitants. Ils ont plus souvent une formation agricole, initiale ou continue, quel que soit son niveau (72 % des exploitants, contre 60 %). La possession d'un diplôme agricole du cycle secondaire court (CAPA, BEPA ou BPA) concerne 39 % des chefs d'exploitation de taille moyenne ou grande, soit 5 points de plus que l'ensemble

des exploitants agricoles. Les titulaires d'un baccalauréat ou d'un BTA agricole, et ceux ayant déclaré posséder un diplôme agricole d'études supérieures sont également plus nombreux. La part de ces diplômés est, respectivement, de 21 % et 13 % (contre 16 % et 10 % pour l'ensemble des chefs d'exploitation).

Un bagage solide pour la nouvelle génération d'agriculteurs

Les exploitants agricoles de moins de 40 ans ont un niveau de formation plus élevé que l'ensemble des exploitants, et dépassent nettement celui de l'ensemble de la population active française, voire des indépendants, de la même classe d'âge. 73 % de ces jeunes agriculteurs sont titulaires du baccalauréat, contre 60 % seulement pour l'ensemble des actifs de moins de 40 ans et 64 % des indépendants. Cet écart résulte essentiellement d'une plus grande généralisation de l'obtention d'un diplôme de niveau baccalauréat dans la population agricole, fréquemment obtenu dans une filière agricole. La part des chefs d'exploitation diplômés de l'enseignement supérieur reste toutefois plus faible : 34 % contre 38 % pour l'ensemble des actifs de moins de 40 ans. Durant ces dix dernières années, l'écart de formation entre les différentes populations s'est fortement réduit.

La politique d'installation élève le niveau de formation

La nécessité d'améliorer la professionnalisation de la population agricole et de moderniser l'activité agricole, apparue au lendemain de la seconde guerre mondiale, conduit naturellement les chefs d'exploitation à accroître, en permanence, leur niveau de formation. Plus tard, l'obligation de formation conditionne l'attribution des aides publiques à l'installation. Le métier d'agriculteur devient une profession réglementée avec la « capacité professionnelle agricole ». Celle-ci fixe notamment les conditions permettant aux candidats à l'installation de bénéficier de la dotation jeune agriculteur (DJA) et des prêts bonifiés jeunes agriculteurs. Pour bénéficier de ces aides, un niveau minimum de formation agricole, de plus en plus élevé, est requis. Plus du tiers des exploitants agricoles, en 2010, ont déclaré avoir perçu la DJA. Les 40 - 50 ans sont les plus nombreux. Parmi l'ensemble de ces bénéficiaires, 46 % sont titulaires d'un CAPA ou d'un BEPA, 30 % d'un diplôme agricole de niveau baccalauréat et 18 % d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Trois quarts des exploitants agricoles ont obtenu le diplôme conférant la capacité professionnelle en formation initiale et un quart par la voie de la formation professionnelle continue. En formation continue, 13 % des exploitants bénéficiaires de la DJA ont acquis un diplôme agricole du cycle court du secondaire, 7 % un diplôme agricole de niveau baccalauréat et 3 % un diplôme agricole de l'enseignement supérieur agricole. Parmi les exploitants de moins de 40 ans, 56 % ont déclaré avoir obtenu la DJA (65 % dans les exploitations moyennes ou grandes). Ils ont un niveau de formation agricole nettement supérieur aux exploitants de la même classe d'âge n'en ayant pas bénéficié : 87 %

Pour en savoir plus...

■ Panorama de l'enseignement agricole 2010

disponible sur le site : www.chlorofil.fr

Consultez le site Internet

du SSP :

www.agreste.agriculture.gouv.fr

gouv.fr



Résultats

Onglet Recensement agricole 2010



Les exploitants bénéficiaires de la DJA ont une meilleure formation agricole Niveau de formation agricole le plus élevé des chefs d'exploitation selon la taille de l'exploitation en 2010

Niveau de diplôme le plus élevé	Taille de l'exploitation	Chefs d'exploitation et coexploitants				Ensemble des chefs d'exploitation ou coexploitants	
		de moins de 40 ans		de 40 ans et plus		Ensemble	dont bénéficiaires de la DJA
		Ensemble	dont bénéficiaires de la DJA	Ensemble	dont bénéficiaires de la DJA		
Effectif en nombre							
Tous niveaux	Ensemble des exploitations	116 700	65 700	487 200	166 900	603 900	232 600
	Moyennes et grandes	97 800	63 500	324 900	155 700	422 700	219 200
Répartition¹ en %							
Aucun diplôme ou scolarisé jusqu'en primaire	Ensemble des exploitations	20 (3)	3 (1)	44 (21)	7 (5)	40 (18)	6 (4)
	Moyennes et grandes	14 (2)	2 (1)	31 (13)	6 (4)	27 (11)	5 (3)
Secondaire cycle court	Ensemble des exploitations	16 (24)	10 (14)	38 (49)	61 (58)	34 (44)	46 (46)
	Moyennes et grandes	16 (22)	10 (13)	46 (54)	61 (59)	39 (46)	46 (46)
Secondaire cycle long	Ensemble des exploitations	38 (39)	52 (48)	11 (17)	21 (23)	16 (21)	30 (30)
	Moyennes et grandes	41 (41)	53 (49)	14 (19)	21 (23)	21 (24)	30 (31)
Supérieur	Ensemble des exploitations	26 (34)	35 (37)	7 (13)	11 (14)	10 (17)	18 (20)
	Moyennes et grandes	29 (35)	35 (37)	9 (14)	12 (14)	13 (19)	19 (20)

1. Le chiffre en gras indique le niveau de formation agricole initiale ou continue le plus élevé ; celui entre parenthèses, le niveau de formation le plus élevé, qu'il soit général ou agricole.

Champ : chefs d'exploitation ou coexploitants de France métropolitaine

Mode de lecture : 35 % des exploitants de moins de 40 ans bénéficiaires de la DJA, à la tête d'une exploitation moyenne ou grande, ont un niveau de formation supérieure agricole. Le pourcentage atteint 37 % si l'on prend en compte le niveau de formation le plus élevé (générale, initiale agricole ou continue agricole).

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

> ont un diplôme agricole au moins égal au baccalauréat contre 33 % pour les non bénéficiaires. La part des exploitants ayant obtenu ce même niveau de diplôme à l'issue d'une formation professionnelle agricole continue est également deux à trois fois supérieure à celle des non bénéficiaires.

Formation plus poussée pour diriger une forme sociétaire

Les exploitants agricoles de moins de 40 ans, à la tête d'une

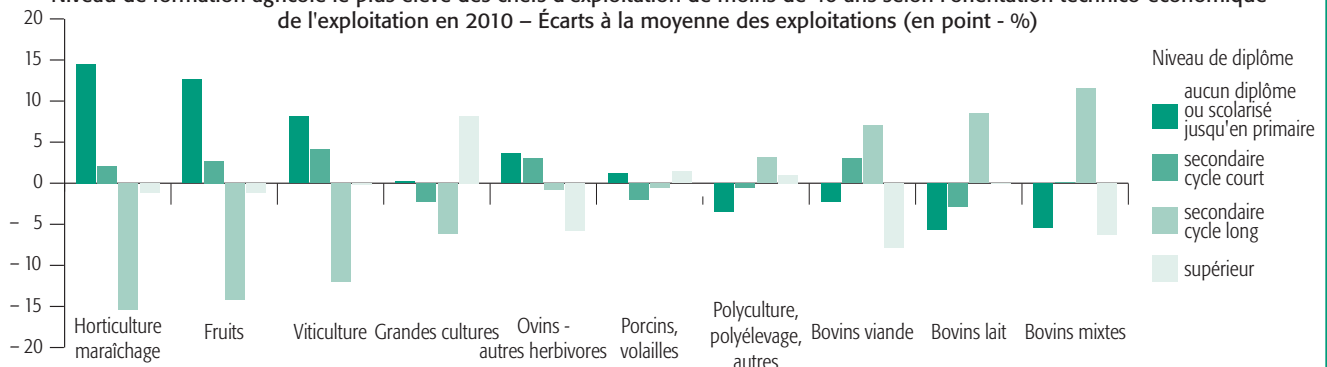
exploitation de taille moyenne ou grande, représentent 16 % de l'ensemble des exploitants agricoles. 44 % des exploitants sont en forme sociétaire, Gaec (groupement agricole d'exploitation en commun) et EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) essentiellement. La proportion atteint 68 % pour les exploitants de moins de 40 ans des moyennes et grandes exploitations. Ces jeunes sociétaires ont un niveau de formation supérieur à celui des jeunes exploitants individuels. Les

jeunes exploitants détenteurs d'un diplôme au moins égal au baccalauréat sont plus fréquents dans les exploitations en Gaec alors que ceux en EARL ont plus souvent un niveau d'études supérieures. Les chefs d'exploitation en forme sociétaire ont aussi plus souvent une formation agricole. Ces disparités de formation se retrouvent également selon l'orientation technico-économique des exploitations (Otex). En particulier, les jeunes chefs d'exploitation spécialisés en grandes cultures ont

>

Plus de diplômés de l'enseignement supérieur en grandes cultures et formation agricole plus courte dans les autres cultures

Niveau de formation agricole le plus élevé des chefs d'exploitation de moins de 40 ans selon l'orientation technico-économique de l'exploitation en 2010 – Écarts à la moyenne des exploitations (en point - %)



Champ : chefs d'exploitation ou coexploitants de moins de 40 ans à la tête d'une exploitation moyenne ou grande.

Mode de lecture : dans le champ considéré, la part des exploitants ayant comme plus haut diplôme un diplôme du secondaire long (niveau bac) est de 41 %. Elle s'élève à 50 % dans les exploitations orientées dans l'élevage bovins lait. C'est donc 9 points de plus. C'est cet écart qui est représenté dans ce graphique.

Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

➤ plus souvent un niveau de formation agricole supérieure. Dans une moindre mesure, c'est également le cas dans l'élevage hors sol (porcins, volailles), le polyélevage ou la polyculture. Ceux spécialisés dans l'élevage bovin détiennent plus fréquemment un diplôme agricole de niveau baccalauréat. En revanche, les jeunes exploitants spécialisés dans le maraîchage, la culture de fruits ou la viticulture ont plus souvent une formation agricole de cycle court.

Jeunes agricultrices plus diplômées que les hommes

En 2010, les femmes chef d'exploitation ou coexploitantes sont

encore nombreuses à n'avoir aucune formation initiale agricole ou une formation de niveau primaire (72 %). Cette proportion est deux fois supérieure à celle de leurs homologues masculins. Cela explique la faible proportion de femmes ayant obtenu la DJA (19 % contre 46 % pour les hommes). Une partie de cet écart de formation initiale agricole entre hommes et femmes s'explique par une plus forte proportion de femmes dans les âges avancés. En 2010, la part des exploitantes ou coexploitantes âgées de moins de 40 ans, détentrices d'un diplôme de niveau baccalauréat, qu'il soit d'origine agricole ou

non, est plus importante que pour les hommes (77 % contre 73 %). En particulier, la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur est plus répandue parmi les agricultrices : 44 % en moyenne, dans les exploitations moyennes ou grandes, contre 33 % pour les hommes, quelle que soit l'orientation technico-économique de l'exploitation.

Michel Delacroix

SRISE Haute-Normandie

Boris Simon

SRISE Poitou-Charentes

**Gisèle Giroux, Jérôme
Lerbourg et José Masero**

SSP

80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat, le résultat de 40 ans de politique d'installation

■ Pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer, un dispositif de soutien financier est proposé. Il comporte une subvention, la dotation jeune agriculteur (DJA) et des prêts bonifiés. Pour en bénéficier, les candidats à l'installation doivent être âgés de moins de 40 ans et posséder la « capacité professionnelle agricole » attestée, notamment, par un niveau minimum de formation. Le dispositif, cependant, comporte quelques mesures dérogatoires telles que l'attribution de la DJA par anticipation à condition de s'engager dans un cursus de formation agricole ou la détention de certains diplômes ou titres qui ne sont pas de l'enseignement agricole (DUT en agronomie, titre d'œnologue, quelques titres universitaires par exemple).

■ Créée en 1973 en zones de montagne, la DJA a été étendue en 1976 à l'ensemble du territoire. À l'origine, la seule obligation pour en bénéficier était de suivre un stage de formation continue de 200 heures. En 1984, la capacité professionnelle est portée au niveau V. Les bénéficiaires des aides à l'installation devaient alors posséder un diplôme agricole au moins équivalent au brevet d'étude professionnelle agricole (BEPA, BPA). En 1992, la capacité professionnelle agricole passe au niveau IV. Dès lors, les candidats nés après le 1^{er} janvier 1971 doivent posséder un diplôme agricole au moins équivalent au baccalauréat (BTA, BP REA, baccalauréat professionnel). Cette dernière génération d'agriculteurs a moins de 40 ans en 2010, d'où la très forte proportion de bacheliers dans cette classe d'âge.

Correspondance entre le diplôme et le niveau de formation

Niveau de formation	Définition	Diplômes de l'enseignement agricole
Aucun diplôme ou scolarisé jusqu'en école primaire	Pas de qualification ou certificat d'études	
Second cycle court : études secondaires courtes ou collège	BEPC (Brevet d'études du premier cycle ou Diplôme national du brevet), Brevet des collèges	
	Diplômes correspondant au CAP (Certificat d'aptitude professionnelle)	CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole)
Second cycle long : études secondaires longues	Diplômes correspondant au BEP (Brevet d'études professionnelles)	BEPA (Brevet d'études professionnelles agricole) BPA (Brevet professionnel agricole de niveau V)
	Diplômes correspondant aux baccalauréats (brevet de technicien, brevet professionnel de niveau IV)	BTA (Brevet de technicien agricole) Bac technologique - Bac professionnel BP REA (Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole)
Études supérieures	Diplômes obtenus après un premier cycle universitaire (bac + 2 ans) : BTS (Brevet de technicien supérieur), DUT (Diplôme universitaire de technologie), etc.	BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole)
	Diplômes obtenus à l'issue du deuxième cycle universitaire (bac + 3 ans) : licence, ou du troisième cycle universitaire (à partir de bac + 5 ans) : master, doctorat, diplôme d'ingénieur, etc.	Diplôme d'ingénieur Titre de docteur vétérinaire

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général. SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007 - 93555 Montreuil-sous-bois Cedex. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

■ Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald ■ Conception : Yann Le Chevalier

■ Composition : SSP ■ Impression : SSP Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2012